

**DEPARTEMENT
Du NORD**

REPUBLICQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-265904565-20210401-N5_01042021-DE

**ARRONDISSEMENT
De DOUAI**

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°5
**Modification du tableau
des emplois**

L'An Deux Mille Vingt et Un.

Le 1^{er} avril 2021 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants : 15 dont 4 procurations et 2 absents

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – BELHADRI Youssef - VANANDREWELT Rémy
PACIOCCO Gilles – STALLONE Estienne.

Mesdames : GRODZKI Agnès – ALFANO Marie Joëlle – KOMIN Pascale - INTURRISI
Virginie – FROMONT Fabienne - MARCZEWSKI Christiane.

Procurations : Mme MAZAGRAN Rosanna à Mr PIERRACHE Joël – Mme CORREAU
Marie-Thérèse à Mme KOMIN Pascale – Mme BROUTIN Françoise à Mme GRODZKI
Agnès – Mme VANANDREWELT Thérèse à Mr VANANDREWELT Rémy.

Absents excusés : Monsieur OUAAZZI Omar - Monsieur LASSON Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Madame INTURRISI Virginie.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services et aux fins d'avancement grade d'un agent, Monsieur le Président propose au Conseil d'administration la création au tableau des effectifs de l'emploi suivant :

- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 2eme classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 mai 2021.

Filière et grade	Catégorie	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Durée hebdomadaire
Animation				
Adjoint d'animation principal de 2eme classe	C	0	1	35H

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration :

- d'accepter la création du poste comme mentionné ci-dessus
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 mai 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi
l'exercice en cours.

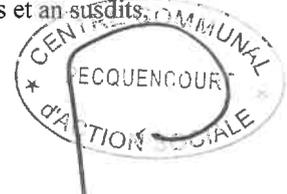
**La Commission Administrative,
Après délibération,
A l'UNANIMITE des voix**

**ACCEPTÉ la création du poste comme mentionné ci-dessus.
ACCEPTÉ de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2021.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.**

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.